

Tél : 087/39.33.43
Fax : 087/34.15.87

Madame,
Monsieur,

Conformément aux règlements communaux relatifs aux taxes communales sur les chevaux et les poneys ainsi que sur les piscines privées approuvés par le Conseil communal, en séance du 17 septembre 2018, les recensements annuels pour la taxation des animaux précités et des piscines privées sont actuellement en cours.

C'est pourquoi, nous vous adressons le présent document que vous voudrez bien renvoyer, dûment complété et signé au verso, uniquement si vous possédiez encore un cheval (des chevaux), un (des) poney(s) ou une piscine au 1^{er} janvier 2025, soit via l'adresse e-mail taxes@dison.be, soit à l'adresse suivante :

Administration communale
Service des taxes communales
Rue Albert Ier, 66
ou le déposer rue de la Régence, 1
4820 DISON
et ce dans les 15 jours de sa réception.

Pour toute question concernant la présente, vous pouvez prendre contact avec Monsieur G. FORMATIN, agent chargé des recensements, au 087/39.33.43.

Nous attirons votre attention sur le fait que, selon les dispositions prévues aux règlements susmentionnés, la non déclaration dans les délais ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.

Conformément à l'article L3321-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la non-déclaration dans les délais prévus, la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise entraîne l'enrôlement d'office de la taxe. Dans ce cas, le montant de la majoration sera de 50 %, cette majoration sera portée à 200 % en cas de récidive.

L'agent chargé des recensements est assermenté et peut procéder à toute vérification qu'il jugera nécessaire.

En vous remerciant de votre collaboration et en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Par ordonnance,

La Directrice générale,

M. RIGAUX



La Bourgmestre,

V. BONNI

RECENSEMENT ANNUEL

CE DOCUMENT DOIT ETRE RESTITUÉ A L'ADMINISTRATION COMMUNALE
OU DEPOSE rue de la Régence, 1 à 4820 DISON UNIQUEMENT SI VOUS POSSEDEZ
ENCORE UN CHEVAL (DES CHEVAUX), UN (DES) PONEY(S) OU UNE PISCINE PRIVÉE
AU 1^{ER} JANVIER 2025.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

TEL :

☐ Déclare être propriétaire des animaux suivants au 1^{er} janvier 2025.

	Nombre	En ma possession depuis le
Poney(s) et cheval (aux)		

☐ Déclare posséder une piscine privée au 1^{er} janvier 2025.

	Superficie en <u>m²</u>	En ma possession depuis le
Piscine privée		

Les règlements relatifs aux taxes précitées sont à votre disposition, sur simple demande, à l'Administration communale.

Date : le/...../20.....

Signature :